



CHAPITRE 15

Les nouveaux outils de la communication

xii^e-xiv^e siècle

Le système de communication d'une société est constitué par l'ensemble des médias qui permettent de produire, d'échanger et d'interpréter des signes ou des ensembles de signes étroitement liés aux contenus qu'ils encodent et associés à des structures sociales élaborées permettant une compréhension minimale des codes et un langage commun. Si les médiévistes l'ont peu exploré en tant que tel, ils en ont depuis longtemps étudié les composantes, sans peut-être attacher assez d'importance au fait que la transformation d'un élément quelconque d'un système implique un réaménagement des relations entre tous ses éléments. Or, presque tous les médias qui constituent le système de communication (langues, régimes de l'oralité et de l'écrit, rituels, images, musique et sons, rythmes, structurations du temps et de l'espace) connaissent un bouleversement total entre le x^e et le début du xiii^e siècle. Il dépend en partie des évolutions socio-économiques, mais on sait aussi depuis MacLuhan que les médias sont formellement dépendants des messages qu'ils transmettent, autrement dit de tout ce qui tient à l'imaginaire individuel et collectif, en somme de l'« idéal » au sens où l'entend l'anthropologue Maurice Godelier : les médias, et les outils de la communication qui en sont les instruments, sont les « vecteurs de l'idéal » et dépendent de lui¹.

1. GODELIER 2007.

Si l'on schématise à l'extrême la situation qui prévaut à la fin du x^e siècle, le système de communication paraît marqué par la coexistence d'une culture d'Église où le clerc jouit d'un monopole d'accès à la parole divine parce qu'il sait lire et écrire en latin, et des cultures vernaculaires où le laïc, illettré qui ne sait ni lire ni écrire, et encore moins le latin, dépend du clerc sur le plan religieux. Mais il ne s'agit pas là d'une domination sociale. Les membres des élites cléricales provenant en majorité des familles de l'aristocratie laïque, les membres de ces familles, principales donatrices des biens matériels de l'Église, considèrent qu'ils ont toujours des droits sur eux². D'où l'apparition au x^e siècle d'un mouvement réformateur, né de l'érémisme et du monachisme, qui vise à redonner toute sa force à l'engagement religieux des clercs et à rendre sa pleine signification à la différenciation entre clercs et laïcs.

Celle-ci est aussi menacée par les effets de l'évolution économique qui entraîne entre 900 et 1340 le triplement de la population européenne qu'il faut encadrer, que ce soit à la ville ou à la campagne. Parmi les différents processus de réaménagement de l'espace social, soulignons l'importance de l'*inecclesiamento* avec, dès la fin du ix^e siècle, l'émergence de villages centrés autour de l'église, de l'autel et du cimetière. Son aspect le plus visible est la mise en place du réseau

2. Voir le chapitre 15 de la première partie.





paroissial dans le cadre territorial structurant du diocèse³, qui accroît mécaniquement le nombre des clercs, en fixant dans chaque village pourvu d'église un curé desservant : immergés dans des populations de culture vernaculaire, ces prêtres se fondent dans la masse de leurs ouailles. Le dynamisme urbain engendre un brouillage similaire en intensifiant l'essor d'un écrit pragmatique qui se diversifie rapidement⁴ : de chartes conservant la mémoire de donations en faveur des églises on passe à un éventail d'actes variés – transactions, contrats ou jugements –, puisque pour arbitrer les conflits il faut des juges et des tribunaux. Le besoin d'écrit se double donc d'un besoin de droit : « la nécessité de l'écriture s'impose à tous les contemporains ; elle est exigée par la Loi comme un recours contre la précarité des décisions humaines » (Michel Zimmermann)⁵. Tout un monde de scribes, d'écrivains publics et bientôt de notaires apparaît⁶ : ils sont encore jusqu'à la fin du XI^e siècle en majorité clercs ou moines, participant de « l'hégémonie traditionnelle de l'Église sur l'écrit » (Paolo Cammarosano)⁷, mais quelques laïcs *litterati* se glissent déjà parmi eux. À la campagne comme à la ville, l'assignation sociale des clercs au contact ou au service des laïcs affaiblit la distinction clerc/laïc, que le clerc mal formé se confonde avec ses paroissiens ou que le laïc se rapproche du clerc par ses compétences en matière d'écrit. La question de l'écriture, comme celle de la connaissance ou non du latin, n'est donc pas seulement d'ordre « culturel » : par elle passe l'une des fractures principales de la société médiévale.

3. LAUWERS 2005. Voir les chapitres 6 de la première partie et 3 de la deuxième partie.

4. Voir le chapitre 13 de la deuxième partie.

5. ZIMMERMANN 2003.

6. Voir les chapitres 9 et 13 de la deuxième partie, et « Droit(s) » de la troisième partie.

7. CAMMAROSANO 1991.

Mutation de l'Église et changement du système de communication

Cette fracture est brutalement réactivée au milieu du XI^e siècle quand le parti réformateur prend les commandes de l'Église romaine⁸. Dès lors, le changement du système de communication n'est plus un simple effet des évolutions socio-économiques, il résulte d'une idéologie qui impulse une politique. La papauté grégorienne, pour assurer sa domination, fait de la distinction entre clercs et laïcs l'un des axes structurant de son action. La mission du clerc, dont le genre de vie a été rapproché de celui du moine (pureté, refus de la chair), est de conduire individuellement chaque membre de l'*ecclesia* au salut. Seul détenteur du pouvoir de consacrer, il est maître de la sphère du sacré et des sacrements. La papauté choisit de renoncer à la force pour construire un pouvoir symbolique⁹. Sa vérité – l'un des mots-clés de la réforme grégorienne qui fait du pape le « docteur de vérité¹⁰ » – est vérité parce qu'elle est reconnue par tous les membres de l'*ecclesia* qu'elle constitue par là même, les infidèles comme ceux qui la refusent (les hérétiques) en étant exclus.

Comment communiquer ces idées nouvelles ? La papauté disposait de plusieurs armes : une structure spatiale héritée de Rome permettant potentiellement d'atteindre tous les membres de l'*ecclesia*, la responsabilité de l'éducation des clercs et l'existence d'un ensemble de sacrements et de rituels. La territorialisation des diocèses et des paroisses dont le réseau vient à maturation au XIII^e siècle permet à la papauté de rendre effectif l'encadrement des populations, en s'appuyant *via* le droit canon sur le droit romano-byzantin de Justinien¹¹. L'éducation est le moyen privilégié des réformateurs qui, pour forger les outils qui

8. Voir les chapitres 1, 2 et 3 de la deuxième partie.

9. BOURDIEU 1977.

10. MAZEL 2015.

11. MAZEL 2016.



permettront aux clercs de diffuser leurs idées, enclenchent une véritable révolution¹². Dès la fin du XI^e siècle, le besoin de l'écrit et du droit a suscité le besoin de maîtres. Leur formation incombaux écoles cathédrales depuis 815 : des écoles prestigieuses se développent dans les régions les plus dynamiques, Catalogne, Lombardie, vallées de la Loire, de la Seine et du Rhin puis, après la conquête normande, Angleterre ; s'y ajoutent des écoles de chanoines réguliers. Beaucoup de leurs maîtres sont favorables au parti réformateur et, comme Anselme à Laon et son élève Guillaume de Champeaux à Paris, ils construisent les outils intellectuels qui insufflent une force nouvelle aux rituels et aux sacrements chrétiens en glosant la Bible et en compilant des *Sentences* éclairant son texte, premiers pas d'une science nouvelle, la théologie. Les déclinaisons doctrinales de la vérité, qu'il s'agisse de la théologie, de la philosophie, de la grammaire, des disciplines « scientifiques » et du droit sont du ressort de ces écoles et des universités qui se multiplient dès le début du XIII^e siècle.

Ces innovations intellectuelles ont un impact direct sur les outils de communication. Alain de Libera observe ainsi que « le sujet pensant, l'homme en tant que sujet et agent de la pensée n'est pas une création moderne ». Les scolastiques du XIII^e siècle, tel Thomas d'Aquin, l'ont fait émerger en opérant une synthèse entre Augustin et Aristote. Rien de psychologique ici, mais le fait que le sujet doit être considéré comme un agent libre, intelligent et doté d'une volonté propre¹³. Indispensable à la sotériologie (doctrine du salut) grégorienne, puisque le salut collectif de l'humanité passe par celui de l'individu responsable qui doit se savoir jugé à l'aune de ses actes et de ses pensées, cette vision conditionne les stratégies de communication. Autre point

crucial : le langage. Les scolastiques ont beaucoup travaillé les concepts de sens et de signe¹⁴, en particulier celui de signe efficace (signe agissant et non symbole), qui permet à la consécration de l'hostie ou à toute parole ou geste effectué dans le cadre d'un rituel, (comme l'hommage vassalique¹⁵) d'être opératoire. Troisième point enfin, l'énormité du corpus textuel sur lequel repose la doctrine de l'Église : la Bible et sa glose, les *Sentences* de Pierre Lombard (v. 1148-1152), les sommes théologiques, les corpus des droits canon et civil, et les instruments de travail (commentaires, dictionnaires, concordances) nécessaires à leur utilisation. Ce sont des « forteresses de mots¹⁶ » dans lesquelles les clercs, maîtres de l'écrit, puisent les armes du « faire croire », de la peur de la damnation et l'espoir du salut qui la fait accepter.

Le dispositif central de la construction idéale grégorienne est la messe, rituel liturgique répété semaine après semaine, fête après fête, dans tous les lieux consacrés de la Chrétienté, à commencer par les églises paroissiales. Elle est l'occasion de mettre en scène la relation hiérarchisée entre clercs et laïcs, manifestée par exemple par la communion sous les deux espèces, réservée au seul prêtre. Célébrée en latin, langue que peu d'assistants comprennent sans la médiation du prêtre, elle est centrée sur le mystère de l'eucharistie, désormais conçu à travers le dogme de la transsubstantiation¹⁷. Le concile de Latran IV en 1215 rend la communion obligatoire pour chaque chrétien au moins une fois par an et instaure l'obligation de la confession, nouvelle manifestation de la supériorité du clerc qui choisit la nature et la mesure de la pénitence. Accompagnant tous les sacrements, les rituels sont multipliés par les

12. Voir le chapitre 14 de la deuxième partie.

13. DE LIBERA 2010.

14. ROSIER-CATACH 2004.

15. LE GOFF 1977.

16. LEGENDRE 2005.

17. DE LUBAC 2009 et RUBIN 1991.



cultes de la Vierge protectrice et mère, des saints intercesseurs et celui du Purgatoire, innovation théologique des écoles parisiennes. Des filières de dialogue permanent entre ecclésiastiques et fidèles sont ainsi créées¹⁸.

Autre composante de la messe, un sermon en langue vulgaire (sauf s'il est destiné aux clercs) est prononcé par le prêtre qui prend pour thème l'un des textes bibliques qu'il vient d'utiliser. Il répond ainsi aux exigences du programme grégorien : prêcher « au peuple » pour inculquer aux laïcs les fondements du christianisme afin qu'ils intériorisent la nécessité de leur salut. Les paroisses disposaient d'ailleurs de quelques livres, dont l'état était contrôlé à chaque visite épiscopale. Mais leurs desservants étaient trop peu nombreux, et certains n'étaient que des vicaires occasionnels, la papauté attribuant en bénéfice des paroisses aux étudiants et aux maîtres. La situation était surtout préoccupante en ville, du fait de la croissance démographique mais aussi parce que, dès le milieu du XI^e siècle, les progrès de la littérature avaient favorisé la formation de groupes de clercs et de laïcs cherchant leurs règles de vie directement dans le texte biblique, « pour obéir à Dieu plus qu'aux hommes » comme dit l'un de ces laïcs. L'Église pourchassa ces « communautés textuelles » (Brian Stock)¹⁹ et condamna leurs membres pour hérésie. Mais la pression était forte : à partir de 1170, l'archevêque réformateur de Lyon, Guichard de Pontigny, prit le risque d'encourager la prédication du marchand Valdès²⁰, plus tard condamné pour hérésie, et à Paris un maître prestigieux, Pierre le Chantre, et certains de ses collègues plaidaient pour que des laïcs soient autorisés à prêcher²¹. Les écoles où des maîtres, de Maurice de Sully au XII^e siècle à

Gerson au XV^e siècle, sont des orateurs réputés, ont apporté leur contribution et produit des modèles de sermons, mais les prédicateurs manquaient toujours sur le terrain.

Cela conduit le pape Innocent III à prêter en 1209 une oreille attentive au projet de François d'Assise, fils de marchand et pénitent laïc ayant fait vœu de pauvreté, de se consacrer à la prédication : le succès de François et de ses compagnons est fulgurant. Non sans difficultés, l'ordre des « frères mineurs » s'organise en 1223 sous l'égide de la papauté. Au même moment, le castillan Dominique de Guzman crée en 1207 en Languedoc une communauté de pauvres prédicateurs, embryon de l'ordre dominicain qui reçoit sa règle en 1217-1221. D'autres ordres « mendiants » pratiquant la pauvreté apparaissent, les ermites de saint Augustin en 1244, et les carmes, transférés de Terre sainte après 1230. Il devenait possible d'interdire formellement la prédication des laïcs, ce que fait en 1228 le pape Grégoire IX dans une lettre à l'archevêque de Milan, reprise en 1234 dans ses *Décrétales* ; il est aussi interdit aux femmes de prêcher. La papauté dispose enfin d'une armée de prédicateurs : le nombre y était (on compte 30 000 franciscains en 1300), tout comme la compétence. Les mendiants se sont en effet implantés dans les universités, beaucoup de maîtres et d'étudiants les rejoignant, mais cela ne les détourna pas de leurs objectifs²². Ainsi, dans le plus important couvent universitaire franciscain, celui de Paris, on suivait deux cursus distincts : l'un menait aux grades universitaires de théologie, et l'autre, aussi de haut niveau, formait les frères qui allaient enseigner dans les couvents de l'ordre pourvus d'un *studium*. Les frères recevaient une excellente formation.

Ils partaient sur les routes, avec quelques livres, prêchant dans les églises si on les y autorisait, ou sur les places, là où ils trouvaient un

18. LE GOFF 1981.

19. STOCK 1983.

20. Michel Rubellin, in ZERNER 1998.

21. BÉRIOU 1998.

22. Voir le chapitre 14 de la deuxième partie.





auditoire. Disposant du savoir théologique et exégétique des écoles, ils y ajoutèrent leurs propres outils, comme les manuels de prédication et des recueils de *distinctiones* (citations et observations utiles à la prédication) et d'*exempla* : pour toucher les laïcs, du paysan au seigneur, les mendiants systématisèrent la pratique établie d'émailler leurs sermons de petits récits édifiants grâce à des outils complexes de classification permettant de disposer rapidement de la matière nécessaire à leur sermon, selon son sujet ou le statut social de leur auditoire. Ces « professionnels de la parole²³ » suscitent l'adhésion, l'intérêt voire l'enthousiasme, en allant bien au-delà du christianisme élémentaire qu'inculque le prêtre de la paroisse. Le fait qu'ils sachent s'adapter à leur auditoire, notamment dans les sermons *ad status*, adressés à des groupes sociaux précis (nobles, marchands, femmes, etc.), accroît leur efficacité. Les mendiants s'ajoutant aux desservants et aux universitaires, il devenait possible d'assurer les sermons *de tempore* (messes du dimanche), *de sanctis* (fêtes des saints) ou pour des occasions particulières, funérailles et processions. Ces flots de paroles devaient aider les *illitterati* à intérioriser la nécessité d'emprunter la voie angoissante du salut. La confession, que les frères disputaient aux curés, prolonge le discours de la prédication par un dialogue individuel avec les fidèles.

Édifices, images et sons

L'agencement spatial est un autre outil de communication qui ne passe pas par la verbalisation pour transmettre le message du christianisme réformé à l'imaginaire conscient et inconscient des fidèles *illitterati*. L'architecture ecclésiastique est en plein renouveau au XI^e siècle. Les Carolingiens avaient fait de l'église le lieu unique du culte, lui conférant une place privilégiée : d'où une confusion volontaire entraînée

par la métonymie entre le contenant, l'église-bâtiment, et le contenu, l'Église-assemblée des fidèles. À partir des X^e-XI^e siècles, le rôle donné par les réformateurs aux sacrements et leur choix de structurer l'église autour de l'autel et de la célébration de l'eucharistie soustrait l'église à l'espace social commun et en fait le lieu du sacré : « l'église acquiert le statut de lieu *propre* parce que le sacrifice y est accompli *réellement* » (Dominique Iogna-Prat). La consécration de l'église, maison de la présence réelle de Dieu, prend une importance nouvelle vers 1040 : elle est réservée aux évêques et des papes réformateurs (Léon IX, Pascal II) s'en font une spécialité, princes ou donateurs devant se contenter de la pose de la première pierre qui ne met pas en jeu le sacré²⁴.

Encore fallait-il rendre sensible ce nouveau statut de l'église. L'architecture romane construit dès le XI^e siècle des bâtiments impressionnants par leur masse. Les architectes sont des experts, maîtrisant géométrie et calcul : le renouveau de l'architecture accompagne celui des écoles. C'est encore plus vrai quand s'impose vers 1130-1140 à Saint-Denis et à Sens un nouveau style qui, à partir d'innovations architectoniques expérimentées dans les églises anglo-normandes, élève les lourdes voûtes de pierre à des hauteurs jusque-là inconnues. L'église grégorienne prend le parti de la monumentalisation, qui exige la participation financière des fidèles : le gigantisme de la cathédrale gothique symbolise dans le contenant, l'église, l'adhésion du contenu, la communauté des chrétiens. Pour Erwin Panofsky²⁵, qui assimile la structure rationnelle de l'édifice gothique à celle des sommes scolastiques, le lien avec l'école parisienne est patent. L'architecture « gothique » utilise la croisée d'ogive qui répartit les poussées et concentre dans les piliers et les arcs-boutants la structure portante de l'édifice,

23. MARTIN 1988.

24. IOGNA-PRAT 2006.

25. PANOFSKY 1967.





et permet de vertigineuses élévations tout en libérant d'immenses espaces pour des rosaces et des verrières où se déploie en images une histoire du salut adaptée aux attentes des fidèles. Par les verrières passent des flots de lumière qui inondent le cœur de l'édifice et sont un élément intégral du gothique. L'abbé Suger se réfère, dans son récit de la construction de l'abbatiale de Saint-Denis qu'il a conçue, à la théologie de la lumière du Pseudo-Denys l'Aréopagite : « en transposant ce qui est matériel à ce qui est immatériel, je crois me voir dans une étrange région de l'univers qui n'existe tout à fait ni dans la fange de la terre, ni dans la pureté du ciel, comme transporté, grâce à Dieu, de ce monde inférieur au monde d'en haut selon le mode anagogique ». L'église gothique oppose radicalement l'espace profane extérieur à l'espace sacré de l'intérieur : le fidèle passe directement de l'un à l'autre, orienté par l'élévation et la profondeur de la nef vers le chœur, où siège le clergé et où se trouvent le maître-autel et le tabernacle. La hauteur de l'édifice, son immensité, le caractère ordonné de ses structures en font le cadre idéal de l'élévation de l'hostie, pratiquée pour la première fois par Eudes de Sully à Notre-Dame de Paris en 1197²⁶. Depuis le domaine capétien, le nouveau style s'impose rapidement à toute l'Europe, même en Italie, restée fidèle à une architecture « romaine » plus que romane, où les murs remplacent les verrières pour laisser de vastes surfaces aux fresques : gothique ou non, l'architecture offre à partir du XII^e siècle un vaste domaine à l'image tri- ou bidimensionnelle.

La verticalité du gothique détache la sculpture du mur : centrée sur son axialité, elle a reconquis son volume, incitant à une représentation réaliste qui renoue avec la sculpture antique, mais le réalisme de la statuaire gothique vient surtout de l'observation de la nature, omniprésente dans le décor sculpté. Les figures s'individualisent :

26. RECHT 1999.

les portraits sculptés ressemblants, tel celui du tombeau du pape Clément IV à Viterbe (1268), précèdent d'un siècle les premiers portraits peints, bien que celui de Boniface VIII, fait de son vivant, scandalise encore vers 1300²⁷. Les statues expriment par leurs vêtements leur appartenance sociale et par leurs gestes et l'expression de leur visage, leurs sentiments, comme dans les célèbres statues de Reims et de Naumburg²⁸. Le fidèle découvre ainsi dans l'église un peuple d'individus qui lui ressemble, et dont l'âme transparait dans la figuration de leur corps. Cet univers parfaitement lisible, même si l'on ignore les scènes représentées, offre à la dévotion et à la piété/pitié du fidèle des modèles ou des repoussoirs accessibles. C'est en particulier vrai des deux images essentielles du culte, le Christ et la Vierge²⁹, qui apparaissent d'ailleurs ensemble dans les *pietà* et les couronnements de la Vierge. Seule, la Vierge porte presque toujours dans ses bras l'enfant Jésus : si les fidèles sont émus par sa beauté et son éternelle jeunesse, un message plus complexe s'affirme peu à peu, la Vierge à l'enfant étant aussi la métaphore de l'Église et de son époux le Christ. Elle symbolise l'*ecclesia* à la fois en tant que communauté des fidèles (d'où son importance dans les communes italiennes comme Sienne) et en tant qu'Église/institution : le Christ est alors son époux en même temps que son fils (alors qu'en tant que Dieu il est son père). L'Église dispose avec l'image de la Vierge de la plus efficace des représentations symboliques. Mais le Christ gothique est d'abord ce corps pantelant accroché au crucifix par trois clous (le premier est repéré en 1149), exhibant les plaies du supplice qu'il a enduré pour sauver l'humanité pécheresse³⁰.

27. HERKLOTZ 2001.

28. Voir le chapitre « Image » de la troisième partie.

29. WIRTH 2008.

30. *Ibid.*



L'image bidimensionnelle se prête plus difficilement au réalisme. C'est l'outil de communications le plus efficace par sa force émotionnelle mais aussi le plus dangereux, faute de la clarification du langage. Elle a évolué sous l'influence des modèles byzantins, notamment pour les représentations de la Vierge, mais le grand tournant est la seconde moitié du XIII^e siècle, quand s'ouvre l'immense chantier de la basilique d'Assise dédiée à saint François et que, enfin débarrassés des Hohenstaufen, les papes entreprennent la restauration et la décoration des grandes églises romaines et des palais pontificaux. Les peintres chargés de représenter la vie du saint dans les fresques d'Assise devaient rendre sensible l'itinéraire spirituel du saint à travers les épisodes de sa vie. Ils ont choisi de montrer les objets, les personnes et les décors avec un réalisme ou plutôt un naturalisme qui les rend aisément déchiffrables. Mais dans certaines de ces fresques que l'on attribue couramment à Giotto, celles des *Scènes d'Isaac* et de la *Légende de saint François*³¹, est utilisée pour la première fois la perspective, soit une méthode de réduction correcte des personnes et des objets selon qu'ils sont plus ou moins proches du premier plan ou du point de fuite. Cette perspective n'est pas encore conforme aux règles mathématiques (celle de Brunelleschi et d'Alberti au XV^e siècle) mais, obtenue par une méthode empirique que peintres et sculpteurs perfectionnent en Italie avant qu'elle passe aux Flamands, elle permet des représentations qui donnent l'illusion d'être proches du réel en intégrant la troisième dimension. C'est bien une forme symbolique en ce qu'elle suffit à garantir le statut de l'image comme reproduction de la nature³². Dès lors, rien n'empêche de représenter comme naturel le surnaturel, et comme visible

l'invisible : la Trinité, le mariage de la Vierge et du Christ ou la transsubstantiation peuvent ainsi être montrés aux fidèles et intégrés à leur imaginaire, d'autant que ces images bénéficient souvent du plus extrême raffinement esthétique.

Dernier outil de communication qui permet aux clercs d'atteindre les *illiterati*, les sons et la musique³³. Ici, le monopole de l'Église est réduit : si les cloches des églises rythment le temps de la société depuis les Carolingiens, les cors et les trompes des seigneurs ne lui doivent rien, de même que les crieurs qui psalmodient leurs annonces avec des tambours et chants et les danses profanes lui échappent. Le domaine de l'Église est celui de la musique liturgique, où règne encore au début du XI^e siècle le chant grégorien. Écrite dès le X^e siècle, la musique appartient aux clercs : pour Boèce, c'est une discipline du *quadrivium*, avec l'arithmétique, l'astronomie et la géométrie. Ce sont les progrès de l'écriture musicale qui la transforment, l'écriture sur portée qui indique les hauteurs et les modes (XI^e siècle), et la mise au point par les universitaires de la notation mesurée qui exprime rythmes et durées (XIII^e siècle). Il est désormais possible d'inventer des musiques nouvelles et d'en garder la mémoire, ce à quoi s'emploient les chantres et les chapelles des grandes églises. Ces musiques chantées renforcent la munificence des liturgies et des cérémonies : passée l'effervescence des débuts de l'*ars nova*, un style qui s'impose en dépit des condamnations de l'Église, elles visent souvent à produire un effet hypnotique qui accroît la réceptivité et l'émotion des fidèles.

Une révolution de l'écrit

Mais les clercs ne communiquent pas seulement par l'oralité, l'image ou la musique, ils le font aussi par l'écrit. Et entre eux d'abord : la nécessité de produire et de diffuser les textes

31. WIRTH 2011 ; ZANARDI 2002. Voir le chapitre 8 de la deuxième partie et le chapitre « Art(s) » de la troisième partie.

32. PANOFSKY 1967.

33. Voir le chapitre « Musique » de la troisième partie.

universitaires a profondément transformé la production du livre. Au XI^e et au XII^e siècle, les manuscrits sont encore copiés dans des *scriptoria* monastiques, chaque monastère s'efforçant de compléter sa bibliothèque par le travail de ses moines. Mais, avec l'essor des écoles puis des universités, les étudiants, en nombre croissant, ont besoin des livres indispensables à leurs études, souvent des textes nouveaux : il se crée un marché du livre, un marché de la demande³⁴. Le livre étant cher, certains étudiants copient les livres dont ils ont besoin et prennent en note leurs cours. Pour cela, ils développent une écriture cursive, ou les lettres sont liées (et non isolées comme avec l'onciale carolingienne), et ils multiplient les abréviations. Pour des textes dont la mise en page est complexe, par exemple les textes glosés (la Bible ou des textes de droit à trois ou quatre gloses), il faut avoir recours à des scribes qui utilisent une écriture bien structurée, la *textualis*, et rendent le livre moins onéreux en réduisant la jauge de l'écriture, en multipliant les abréviations, en densifiant la page et, plus tard, aux XIV^e et XV^e siècles, en utilisant le papier, dix fois moins cher que le parchemin³⁵.

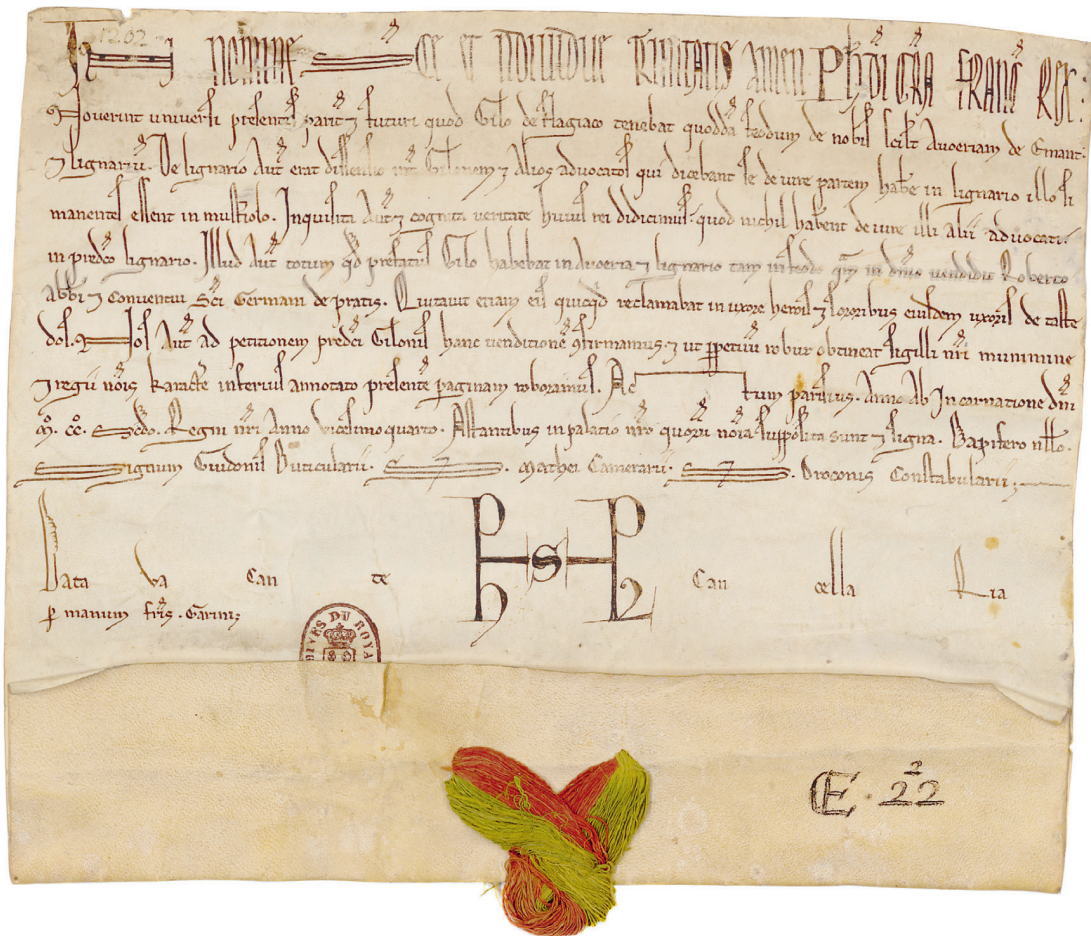
Le système de la *pecia* permet de disposer rapidement d'un texte sûr. Les livres sont commandés à des libraires qui engagent les scribes. L'université garantit l'authenticité de l'*exemplar* dont chaque cahier a été vérifié. Les libraires attribuent un cahier à chaque scribe : plusieurs scribes copient simultanément les cahiers qu'il suffit ensuite de relier. Le système, étendu à la Bible, permet de produire les livres en grandes quantités, comme ces bibles de poche (ou parisiennes) dont subsistent près de 1 800 exemplaires pour une production de 70 000 volumes ! Cette économie de la demande est aussi une économie de stock : à

la mort d'un détenteur de livres, ses exécuteurs testamentaires vendent et remettent sur le marché ceux qu'il n'a pas donnés à un collègue ou à une église. Ces institutions se dotent ainsi de bibliothèques collectives, dont certaines, comme celle de la Sorbonne, sont considérables, tandis que le stock croissant des livres d'occasion rend peu à peu de nouvelles commandes inutiles. Le système de la *pecia* est abandonné au XIV^e siècle, le marché du livre devenant un marché de l'occasion, sauf pour les œuvres nouvelles.

En fait, si l'Église a pu garder le monopole de la prédication dans le prolongement de son monopole de l'accès au sacré, celui de l'écrit n'a pas résisté. Disposant d'un abondant personnel de clercs, elle a pourtant été la première à pouvoir gouverner par l'écrit. La chancellerie romaine atteint sa maturité dès le milieu du XII^e siècle : elle peut émettre des documents et en garder la trace dans des registres, constituant ainsi la mémoire écrite indispensable à une administration. Évêques et monastères suivent, ces derniers générant des mémoires rétrospectives par la rédaction de cartulaires où sont recopiées les chartes jusque-là conservées dans des sacs ou des armoires. Mais rois, princes et villes ont vite eux aussi pu compter sur des clercs leur permettant à leur tour d'utiliser l'écrit. L'ambiguïté du statut clérical l'explique : tous les clercs sont tonsurés, signe de leur accession au premier degré de la cléricature, mais il y a neuf degrés et seuls les trois derniers (les ordres majeurs : sous-diacre, diacre et prêtre) marquent une adhésion définitive à l'état ecclésiastique. Sachant lire et écrire, tous les écoliers et les étudiants sont clercs, sans être pour autant au service de l'Église. Il y a des clercs mariés, clercs par la formation, laïcs par le genre de vie, qui sont nombreux parmi les médecins et les juristes ou encore, en Italie, parmi les maîtres de rhétorique et de grammaire. Des professions sont aux mains des laïcs, entièrement comme les hommes de loi (*common lawyers*) en Angleterre,

34. ORNATO 2021.

35. Voir le chapitre « Parchemins et papiers » de la troisième partie.



ou partiellement, comme les notaires, les scribes et écrivains publics. Surtout, l'Église laisse certains de ses membres les plus compétents entrer au service des souverains et des puissants, les rémunérant même par des bénéfices. À partir du moment où ces clercs offrent aux pouvoirs laïcs une main-d'œuvre qualifiée et, dans certains cas, quasi gratuite, l'Église savait elle-même son monopole de l'écrit.

Avec des décalages variables, les États se dotent à partir du XII^e siècle de chancelleries, puis d'archives et d'administrations variées³⁶. Au siècle suivant, c'est le tour des princes, des

Ce diplôme de Philippe Auguste montre les progrès de la monarchie dans l'administration par l'écrit. Son contenu révèle que son émission a été précédée d'une enquête et d'un jugement, procédures déjà maîtrisées, qui confèrent sa force au document authentifié par sa forme comme par le sceau royal. Paris, Archives nationales.

seigneurs et des villes. L'Angleterre normande est ici en pointe : le *Domesday Book*, résultat d'une enquête menée à partir de 1086 par des équipes de chevaliers assistées de clercs et mise en forme par ces derniers, est un document exceptionnel qui recense vingt ans après la conquête normande tous les villages, avec le nom du seigneur, les terres arables, prairies, les forêts, le nombre de

36. Voir le chapitre 12 de la deuxième partie.



paysans libres ou esclaves ou des attelages de labour. C'est aussi en Angleterre que naît la première agence administrative laïque, l'Échiquier, pour gérer les finances royales. Les procédures comptables y sont accessibles aux *illitterati*, car la comptabilité écrite dans des rouleaux (*pipe rolls*) est doublée par des tailles, baguettes de bois où des encoches indiquent les sommes. Henri II Plantagenêt est le premier à faire appel à des *magistri* universitaires, et son exemple est suivi, avec quelques décennies d'écart, par d'autres rois. Les « clerks du roi » (*clerici regis*) ne sont pas tous des maîtres : il y a parmi eux des étudiants sans grade ou des hommes de terrain.

Dès les années 1150 se développe ainsi un nouveau groupe social, celui des « professionnels de l'écrit » (Paul Bertrand)³⁷, pendant des « professionnels de la parole ». Ils utilisent des écritures cursives mais émettent aussi des actes en *textualis*, ils manient les vernaculaires mais savent aussi du latin, parfois très bien, comme les notaires que l'on trouve dans toute l'Europe de droit romain. De plus en plus souvent laïcs, ils disposent d'écoles professionnelles, parfois adossées aux universités, comme à Bologne qui a une faculté de notariat : certains figurent parmi les premiers humanistes. Ils sont très nombreux en Italie où ils ajoutent à leur clientèle le service des administrations communales³⁸. Ailleurs, il y a bien des notaires publics d'autorité impériale ou apostolique mais l'essentiel de l'activité est assuré par les détenteurs d'un sceau public authentifiant les actes qui le portent : une décrétale d'Alexandre III est à l'origine de cette pratique et les officialités (les tribunaux épiscopaux) ont été les premières à en faire usage, leur exemple étant repris par d'autres détenteurs de juridictions publiques, comme les villes. Des solutions encore plus simples ont été retenues dans les villes du

nord de la France et de l'actuelle Belgique : les actes sont copiés en double sur des chirographes, l'un des doubles restant dans les archives de la ville pour permettre une vérification si l'acte est contesté. En Normandie, l'authentification d'un acte par un sceau a longtemps été une validation suffisante. Au XIV^e siècle, les États reprennent les choses en main : il y a à Paris des notaires jurés du roi, et ailleurs en France notaires et tabellions prennent à ferme leur office³⁹.

Ces transformations de la scripturalité sont à la fois des réponses aux évolutions sociales et des conséquences de l'action de l'Église. C'est le cas de la diffusion du sceau dans la société médiévale. D'abord réservé aux souverains, puis aux évêques et aux princes, son usage se répand à partir du XII^e siècle, les élites se distinguant en le combinant avec leurs armoiries. En Angleterre, les paysans et même les serfs devaient posséder un sceau, même si son empreinte est souvent rudimentaire : on estime que les paysans anglais disposaient de millions de chartes scellées pour tenir en toute sécurité les terres prises à ferme⁴⁰. La diffusion du sceau résulte de l'expansion de l'écrit pragmatique, mais aussi de la prise de conscience de ce qu'est l'individu, phénomène auquel l'action idéologique de l'Église n'est pas étrangère⁴¹. Une autre mutation est celle de la littératie, un concept développé par l'anthropologue Jack Goody⁴² : dans une société où prévaut la littératie, tout le monde ne sait pas lire et/ou écrire, mais tout le monde sait se servir du document écrit. Ainsi, les paysans anglais ne savaient pas lire les chartes enregistrant leurs contrats de fermage, mais ils savaient ce qu'elles contenaient et qu'ils devaient les conserver. La littératie génère en outre des compétences intellectuelles spécifiques et, dans la

37. BERTRAND 2015.

38. Voir le chapitre 13 de la deuxième partie.

39. BRETTHAUER 2019.

40. CLANCHY 1993.

41. IOGNA-PRAT et BEDOS-REZAK 2005.

42. GOODY 2007.





mesure où elle atteint des classes sociales qui ont peu recours au latin, elle favorise la mise par écrit des langues vulgaires, longtemps impensable.

La fin du monopole du latin et l'essor des langues vernaculaires

Les clercs ont mis par écrit pour l'aristocratie laïque des textes vernaculaires jusque-là transmis par voie orale. Les chansons de geste, à commencer par la *Chanson de Roland*, sont copiées à partir du début du XII^e siècle pour les cours laïques, comme la poésie en langue d'oc du *trobar*, celle en langue d'oïl des trouvères, et plus tard celle des *Minnesänger*. Des œuvres nouvelles traduisent les sentiments et les idéaux de cette aristocratie : à la cour des Plantagenêts apparaissent les premiers « romans » (écrits en langue romane) qui mettent le contenu des textes classiques à la portée d'un nouvel auditoire (*Roman de Thèbes*, *Roman d'Eneas*, *Roman de Troie*), des adaptations historiques (le *Roman de Rou*) et des récits issus d'une histoire en latin, l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth qui prend pour source les légendes galloises. Ces contes et romans de la « matière de Bretagne » connaissent un énorme succès, comme ceux écrits pour la cour de Champagne par le clerc Chrétien de Troyes. Par ces textes, « ce qui se manifeste alors, c'est en quelque sorte une prise de parole, légitimée par le recours à l'écrit, de la part de la fraction laïque dominante⁴³ ». De fait, certains expriment un idéal sinon hostile à celui de l'Église, du moins concurrent. C'est le cas de romans comme ceux du Graal, qui revendiquent l'égalité entre ordre des clercs et ordre de chevalerie. Dès le XIII^e siècle, des œuvres en langue vulgaire illustrent presque tous les champs de la littérature, parfois nouveaux, comme le théâtre. Leurs auteurs sont souvent laïcs, et, dans les domaines de l'histoire ou du politique, ils tiennent plus leur expérience de

l'écriture pragmatique que d'une formation académique. Beaucoup ne doivent rien à l'Église et portent les valeurs d'autres milieux, la cour ou la ville, parfois hostiles à son égard.

Les traductions permettent à un nouveau public d'accéder aux contenus de la culture des clercs. L'entreprise la plus précoce est celle du roi de Castille Alphonse X le Sage, qui fait rédiger en castillan des codes unifiant la législation du royaume, dont les *Siete Partidas*. Il fait traduire des textes historiques (l'*Estoria de España* et la *Grande e general estoria*) et quantité de textes scientifiques, astronomiques et astrologiques. C'est aussi la dynastie royale française qui fait traduire dès la fin du XIII^e siècle des textes religieux, historiques, scientifiques et politiques, comme l'*Éthique* et la *Politique* d'Aristote pour Charles V⁴⁴. Les traductions s'ajoutent aux textes directement écrits en langue vulgaire : leur nombre et le succès de certains d'entre eux (il subsiste plus de trois cents manuscrits du *Roman de la Rose* de Jean de Meun) attestent l'existence d'un lectorat laïc important, même s'il n'y a pas de grandes bibliothèques « laïques » avant celle de Charles V, sauf en Italie où notaires, juristes et médecins possèdent de belles collections dès le XIV^e siècle.

L'autre conséquence de la mise en écrit est la transformation des langues vernaculaires, théorisée par le grand poète italien Dante dans son *De vulgari eloquentia* : pour lui, la langue vulgaire est la langue première, car c'est la première que connaît tout homme, parce qu'elle est universelle (bien que tout le monde ne parle pas la même) et parce qu'elle est naturelle. La langue secondaire – le latin – est apprise et artificielle, définie par consensus et censée être inaltérable⁴⁵. Mais la langue première, jusqu'ici sans orthographe, sans grammaire et au lexique pauvre, doit devenir une

43. GUERREAU-JALABERT 1997.

44. GALDERISI 2011.

45. ROSIER-CATACH 2012.





« langue illustre » pour égaler le latin en élégance et en intelligibilité. La même réflexion est menée en France, notamment par Nicole Oresme, pour faire de la langue française une « langue de clergie », selon l'expression de Christine de Pisan⁴⁶. Cette évolution du vulgaire n'est pas sans conséquences sur le statut du latin : au moment où Dante plaide pour le toscan, des notaires italiens cherchent à libérer le latin classique des déformations que la scolastique et l'Église lui ont infligées. Le latin humaniste dont Pétrarque et Boccace sont les hérauts triomphe au xv^e siècle. Savoir le latin ne suffit plus pour se distinguer de ceux qui pratiquent les langues vulgaires « illustres », il faut désormais pratiquer le latin humaniste pour faire carrière dans les cours et les chancelleries⁴⁷.

L'Église s'est adaptée au nouveau système des langues et encourage dès le xiv^e siècle la production de textes vernaculaires, les traductions du catéchisme latin, des recueils de prière et toute une littérature dévotionnelle qu'elle charge les évêques de diffuser. Des fidèles ont des livres d'heures, voire des bréviaires ou des missels, jusque-là réservés aux ecclésiastiques. En France, un théologien comme Jean Gerson rédige des ouvrages de ce genre, comme le *Doctrinal* ou *A.B.C. des simples gens*. L'Église se résigne à la diffusion d'une littérature qui sert de support à la dévotion privée, sur laquelle elle n'a pas les moyens de contrôle qu'elle a dans le cadre universitaire : certains de ces écrits sont tout aussi « hérétiques » que le *Miroir des simples âmes* de Marguerite Porete, brûlée en place de Grève à Paris en 1310. Elle ne résiste, mais farouchement, que sur la traduction de la Bible, dont l'accès reste prohibé pour les laïcs, à l'exception des livres historiques et de l'Apocalypse. La Bible française du xiii^e siècle n'est pas diffusée : la *Bible historiale*, qui

connaît un grand succès, n'est que la traduction d'un manuel universitaire, l'*Historia scholastica* de Pierre le Mangeur. Les traductions castillanes, faites pour de grandes familles qui les tiennent secrètes, n'ont pas été diffusées. La traduction en moyen anglais, entreprise collective menée à Oxford dans les années 1380 par des disciples du théologien hérétique John Wyclif, bien qu'interdite, est en revanche largement diffusée par des libraires londoniens : beaucoup de ces bibles sont saisies et brûlées après 1409, mais il en reste près de 250 exemplaires que l'on trouve jusque dans les bibliothèques de rois et d'évêques, preuve de la demande du public⁴⁸. Ce refus obstiné de laisser l'accès direct au texte biblique sera une des raisons du succès du prosélytisme protestant.

L'affirmation des laïcs

L'érosion du monopole de l'Église sur d'autres outils de communication qu'elle a pourtant contribué à façonner est du même ordre : comme pour l'écrit, elle devient un opérateur parmi d'autres⁴⁹. Pour la musique, le rôle formateur des grandes églises du nord de la France et de l'actuelle Belgique reste important, mais les chantres qui en sont issus font désormais carrière dans les chapelles princières, lieux privilégiés de la création musicale au xv^e siècle. Elle n'a jamais eu de prise sur la musique instrumentale et sur le chant profane. De même, dans le domaine de l'image, elle laisse une grande liberté d'action à la dévotion privée. Les images pieuses sont diffusées en nombre, parfois imprimées en xylographie, tout comme les statues en albâtre. Inventaires et testaments révèlent la possession de tableaux et de statuettes en ivoire ou en métal dans une large frange de la société, et les aristocrates ont des chapelles privées qu'ils font décorer à leur gré. La commande laïque devient essentielle pour

46. LUSIGNAN 1987.

47. Voir les chapitres 26 de la deuxième partie et « Langue(s) » de la troisième partie.

48. MAIREY 2009.

49. Voir le chapitre 26 de la deuxième partie.





les artistes, peintres et sculpteurs, et, quand il s'agit de commande « publique », ils mettent au service des communes ou des princes leurs capacités techniques et esthétiques pour produire des œuvres d'ampleur qui défendent des programmes idéels indépendants de ceux de l'Église. L'exemple des fresques du Bon Gouvernement au palais communal de Sienne est à cet égard éloquent⁵⁰ : tout comme les fresques du Jugement dernier qui se multiplient en ce ^{xiv}^e siècle sur les murs des églises et des cimetières et instillent la peur dans l'âme du fidèle en faisant contraster les joies du Paradis avec les tourments de l'Enfer, les peintures siennoises insufflent au citoyen la peur politique en opposant les bienfaits de la Paix, fruit du bon gouvernement, aux misères de la Guerre, fruit de la tyrannie.

La monumentalité, notamment urbaine, n'est plus le monopole de l'Église. La construction des grandes églises se poursuit aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, mais il s'agit souvent de chantiers commencés à la période précédente. Le style reste gothique, mais avec des variantes locales dont le choix doit peu au clergé : le chantier de la cathédrale Saint-Guy à Prague, impulsé par l'empereur Charles IV de Luxembourg en est un bon exemple. Dès le ^{xii}^e siècle, le pape et les évêques ont étendu la monumentalité à un autre édifice, le palais : mais les palais épiscopaux ont vite été dépassés par les palais des communes, des *arti* et des seigneuries en Italie, et par les palais royaux dans les monarchies. Quant aux papes, ils ne résidaient que rarement dans leur palais romain du Latran. Il a fallu qu'ils soient chassés de Rome pour qu'ils édifient à Avignon un palais porteur d'un vrai programme idéologique. De retour à Rome, ce n'est pas avant le milieu du ^{xv}^e siècle qu'ils entreprirent la construction d'un palais d'une ampleur similaire au Vatican, à l'écart de la ville. Dans

l'espace public s'insinuent donc des bâtiments qui symbolisent d'autres pouvoirs, agissant soit directement, soit en utilisant un édifice religieux au profit de leur image, comme dans les nécropoles royales (Saint-Denis, Westminster, Las Huelgas ou León). Il est partagé par l'Église avec d'autres acteurs : souverains et communes y sont omniprésents, par leurs propres symboles et leur action judiciaire, politique et militaire, quand il n'est pas bouleversé par l'irruption des foules rebelles. Dans l'espace anglais et franco-bourguignon, les entrées royales sont bien connues, mais les vicissitudes de la guerre de Cent Ans suscitent d'innombrables processions : elles sont placées sous la conduite du clergé, mais les représentants d'autres institutions y prennent part. Dans le cas des villes italiennes, les fêtes civiques, même quand elles célèbrent les saints patrons de la cité, sont contrôlées par les magistrats. De même, ce sont les autorités urbaines qui organisent, en dépit de leurs sujets religieux, les représentations des mystères.

La volonté des réformateurs grégoriens de diriger les chrétiens vers le salut en imposant comme un acte de foi une vérité indémontrable les a conduits à transformer profondément le système de communication. Mais diffuser l'écrit dans une société en forte croissance économique aboutit à la généralisation de l'écrit pragmatique, aux développements des langues vernaculaires et à une intense activité culturelle du monde laïc qui met fin au monopole des clercs. La preuve en est que la dernière grande transformation médiévale des outils de la communication ne doit rien à l'Église. Le choix de Gutenberg et de Fust d'imprimer à partir de 1452 une bible est purement symbolique : tous ceux qui pouvaient l'acheter en avaient déjà une ou pouvaient facilement en trouver sur le marché de l'occasion⁵¹. L'édition d'un livre imprimé est en fait avant tout

50. BOUCHERON 2013. Voir le chapitre 13 de la deuxième partie.

51. Voir le chapitre « Fins du Moyen Âge ».





◆ NOUVELLE HISTOIRE DU MOYEN ÂGE ◆

un investissement : il faut une presse, et acheter à l'avance la quantité de papier ou de parchemin nécessaire à l'impression d'un nombre donné d'exemplaires. Le choix du texte imprimé dépend d'un calcul de risque : l'estimation du nombre des exemplaires imprimés écoulés assez rapidement pour rentrer dans ses frais⁵². Il est significatif que Gutenberg ait fait faillite : au lieu d'investir pour

imprimer le livre que tous ceux qui pouvaient l'acheter possédaient déjà, il aurait dû songer aux besoins et aux désirs d'un public potentiel. Autrement dit, un nouvel intervenant a fait son apparition dans le système de communication, et il n'en disparaîtra plus, le capital.

JEAN-PHILIPPE GENET

52. ORNATO 2021.

